

du terminus Neptune et qu'on obtiendra l'assurance que les mesures de contrôle seront maintenues et appliquées.

Enfin, le Conseil des ports nationaux devrait énoncer une politique pour interdire l'implantation d'industries polluantes dans les régions très peuplées comme la région portuaire du Sud de la Colombie-Britannique. Dans le monde de 1969, les frais d'une entreprise devraient comprendre le coût de protection de notre environnement contre la pollution sous toutes ses formes, et le précepte appliqué à l'industrie devrait être: Épuration, sinon fermeture.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je partage entièrement les vues exprimées par le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault), d'autant plus que j'ai pris connaissance de l'affaire au cours de la dernière fin de semaine ayant visité la région en cause. Je tiens à remercier le député de ses aimables paroles à l'égard de la décision prise par le Conseil des ports nationaux, à la suite de ma visite et sur ma demande, en vue de faire cesser le brûlage des déchets du port dans le nord de Vancouver. Cela indique assez clairement, je pense, que lorsque le gouvernement fédéral est muni de pleins pouvoirs, nous sommes plus que disposés à accorder notre entier appui aux meilleures mesures susceptibles de lutter efficacement contre la pollution.

En ce qui concerne les dépôts de charbon à la jetée Neptune, je suppose que le député me concédera sans doute qu'il s'agit de l'une de ces questions où il est plutôt difficile de comparer les avantages de l'industrie et de l'expansion par rapport à certains désavantages possibles. Cependant, je suis tout à fait d'accord avec lui qu'il n'y a aucune raison pour laquelle, dans les conditions actuelles et grâce aux techniques disponibles, l'installation d'une nouvelle industrie de chargement en vrac au nord de Vancouver et dans ce secteur général fortement industrialisé devrait créer un danger ou un problème de pollution pour les habitants.

En réalité, dans des cas comme celui-ci—et je pense en particulier à la jetée Neptune—le Conseil des ports nationaux adopte les méthodes qu'il applique généralement à l'égard de pareilles installations dans l'ensemble du Canada. Tout locataire ou usager doit respecter les règlements civiques qui s'appliquent dans la région. Inutile de signaler au député que de tels règlements relèvent d'ordinaire des autorités municipales, ou même des autorités provinciales, mais pour qu'il n'y ait

[M. Perrault.]

pas de violation flagrante des systèmes ou des règlements anti pollution, le Conseil des ports nationaux insiste pour que les règlements locaux soient respectés. C'est ce qui est arrivé dans le cas de la jetée Neptune; il en a été ainsi pendant toute la période de construction, que je sache, et on en avait averti les entrepreneurs de la jetée Neptune et le conseil municipal intéressé. Ils ont travaillé de concert pendant toute cette période et, sauf erreur, aucune objection n'avait été soulevée à l'époque.

Cependant, je comprends que l'on puisse considérer tout ceci comme une tentative en vue de déformer les faits réels. Il ne sert à rien d'essayer de convaincre les résidents menacés par la pollution que tout cela se fait selon les règles constitutionnelles appropriées. Je le sais très bien et je tiens à assurer au député qu'en ce qui concerne le Conseil des ports nationaux, nous verrons à ce que les règlements locaux soient observés. En outre, lorsque des gens de l'endroit qui s'intéressent à cette question viendront à Ottawa le 4 juin, je crois, ils rencontreront—et des dispositions ont été prises à ce sujet—des représentants du Conseil des ports nationaux qui leur fourniront tous les renseignements disponibles.

Quant à la question précise, je termine...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre l'honorable ministre mais son temps de parole est expiré.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—LA BAIE DE PLAISANCE (T.-N.)—PRÉSENCE DU MINISTRE AUX CONFÉRENCES SUR LA POLLUTION

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): L'affaire de la pollution à Long Harbour est chose notoire à la Chambre. Tous les députés, j'en suis persuadé, sont au courant de ce qui s'y est produit depuis quelques mois. Je crains de ne pouvoir en dire autant des graves difficultés auxquelles font face ceux qui sont directement touchés par cette pollution ou de l'incertitude qu'ils éprouvent, étant donné surtout que les eaux où leurs ancêtres pêchent depuis des générations sont interdites par le ministère des Pêcheries.

Le 29 janvier dernier, je posais la question suivante au ministre des Pêcheries (M. Davis):

Le ministre des Pêcheries peut-il dire à la Chambre si l'on prend des mesures pour enquêter sur le grave problème de la pollution des eaux environnant Long Harbour à Terre-Neuve, où quantité de poissons morts ont été trouvés flottant près du rivage?